



**PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
DES TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES
FRANÇAISES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Saint-Pierre, le 21 octobre 2021

Communiqué de presse

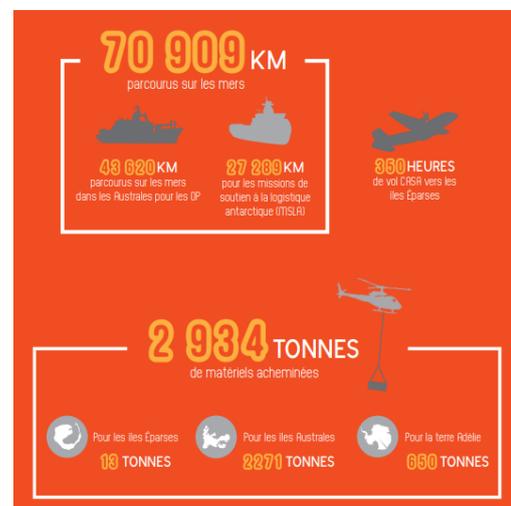
Un nouveau moyen logistique maritime TAAF construit à La Réunion

La société **PIRIOU NAVAL SERVICES (PNS)**, filiale du groupe **PIRIOU**, a remporté le marché de construction d'un mini-chaland de débarquement qui renforcera les capacités opérationnelles du **Marion Dufresne**, navire ravitailleur des Terres australes et antarctiques françaises. Les études d'industrialisation et les approvisionnements seront pilotés depuis le siège de l'entreprise à Concarneau. Puis tous les éléments nécessaires seront acheminés vers La Réunion, où le nouveau moyen logistique sera entièrement construit dans les infrastructures du Grand port maritime en mobilisant des entreprises de la filière navale réunionnaise. La commande, d'un montant global de 983 000 euros, prévoit un chantier de 10 mois et une livraison en août 2022.

Une logistique complexe au service de territoires isolés

Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont des territoires géographiquement très isolés dans la zone sud océan Indien (9000 km séparent le district tropical des îles Éparses du district antarctique de terre Adélie). Garante de la présence française permanente dans ces régions du monde, la logistique constitue depuis toujours le maillon essentiel permettant d'une part le ravitaillement des bases, d'autre part la relève de personnels civils et militaires déployés sur des missions de souveraineté, de soutien à la recherche, et de protection du patrimoine naturel unique de ces territoires.

Cette chaîne logistique complexe et diversifiée mobilise des moyens terrestres, aériens, mais surtout maritimes, dont le **Marion Dufresne** est l'une des pièces maîtresses, principalement vers les districts austraux - archipels Crozet et Kerguelen, îles Saint-Paul et Amsterdam- mais aussi pour le district des îles Éparses et notamment l'île Tromelin.



Renforcer les capacités logistiques du **Marion Dufresne**

Le **Marion Dufresne** –mis en service en 1995– dispose de fortes capacités de transport de personnel (113 passagers), transport d'hydrocarbures, de matériels divers conteneurisés ou en vrac, et peut embarquer un hélicoptère. Il s'agit d'un bâtiment polyvalent, très atypique, parfaitement adapté à la navigation dans des eaux dangereuses et pour des missions très diversifiées.

Afin de renforcer encore les capacités de débarquement du navire au profit de bases qui ne sont pas équipées d'infrastructures portuaires, et pour assurer une sécurité optimale des opérations logistiques, les TAAF ont décidé la fabrication d'un « mini-chaland », navire d'appoint destiné à être embarqué sur le **Marion Dufresne**.



L'Aventure II à Kerguelen



Le projet de mini-chaland embarqué

Le « mini-chaland » : un nouveau moyen logistique pour la desserte des îles Australes

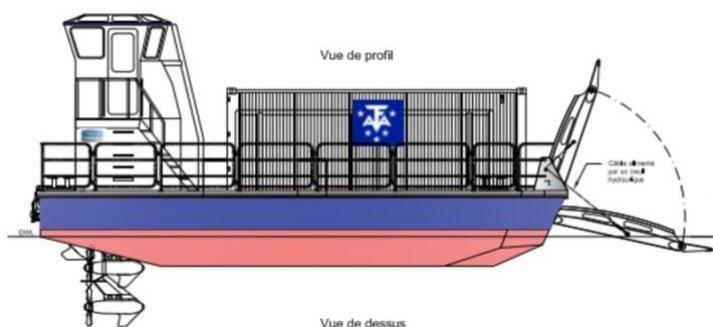
Quatre fois par an, le navire ravitailleur des TAAF effectue les milliers de kilomètres qui séparent La Réunion des bases australes, puis se positionne au large de chacune d'elle à une distance d'environ 1 000 m du rivage. Le déchargement du fret s'effectue alors par un ballet de l'hélicoptère du bord pour les personnes et les charges légères. À Kerguelen, le chaland *L'Aventure II*, basé en permanence dans le district austral, peut assurer le transfert par voie maritime entre le *Marion Dufresne* et la base de Port-aux-Français.

Mais à Crozet et Amsterdam, dont l'accès maritime est plus complexe, un moyen logistique spécifique était devenu indispensable. Le mini-chaland répond parfaitement à ce besoin, et permettra de débarquer les charges les plus lourdes, mais aussi de faciliter et sécuriser la logistique vers ces deux îles.

Bateau à fond plat, le mini-chaland sera en capacité d'embarquer un chargement de 10 tonnes, soit un conteneur de 20 pieds ou un engin de chantier ; sa rampe avant facilitera le débarquement direct sur plage. La classification en navire de charge lui permettra enfin d'embarquer confortablement et en toute sécurité jusqu'à 12 personnes.

Un investissement de près d'1 million d'euros qui renforce la place d'acteur économique des TAAF à La Réunion

Cet investissement de près d'un million d'euros mobilisera des entreprises réunionnaises en chaudronnerie, tuyauterie, soudage, peinture, électricité, électronique, menuiserie-emménagement ou encore hydraulique, qui réaliseront la construction au sein des infrastructures du Grand port maritime de La Réunion, au Port Ouest.



Le chantier devrait durer 10 mois, avec une livraison et un embarquement prévus pour la rotation logistique du *Marion Dufresne* d'août 2022 (OP2-2022).

Cette commande renforce encore à La Réunion le rôle d'acteur économique des TAAF, dont le siège est installé à Saint-Pierre depuis plus de 20 ans et les deux navires, le *Marion Dufresne* et *L'Astrolabe*, sont basés au Port.

Chaque année, les TAAF recrutent près de 200 personnes, dont près de 50 % de Réunionnais, pour assurer leurs missions dans l'ensemble des districts. La pêche dans les TAAF génère quant à elle près de 600 emplois directs et indirects sur l'île de La Réunion, et y représente le deuxième secteur d'exportation (source : Insee Analyse La Réunion 2019).

Les TAAF, un espace maritime de 2,3 millions de km²

Les Terres australes et antarctiques françaises sont un territoire d'outre-mer à statut particulier, régi par une clause de compétence générale : les principes de spécialité législative et d'autonomie administrative et financière s'appliquent. Elles sont placées sous l'autorité d'un préfet, administrateur supérieur, dont les pouvoirs sont précisés par la loi du 6 août 1955 et par son décret d'application du 11 septembre 2008. Le préfet est à la fois le représentant de l'État dans la circonscription administrative et l'exécutif du Territoire. Il se fait représenter dans chacun des districts par un chef de district.

Les TAAF sont constituées de cinq districts : l'archipel Crozet, l'archipel Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam (ces trois districts constituant les Terres australes, ou districts austraux), la terre Adélie en Antarctique, et les îles Éparses. Ces dernières, rattachées aux TAAF depuis la loi du 21 février 2007, rassemblent les îles tropicales Juan de Nova, Europa et Bassas da India et l'archipel des Glorieuses dans le canal du Mozambique, et Tromelin au nord de La Réunion.

Les TAAF assurent des missions de souveraineté, de soutien à la recherche, et de protection du patrimoine naturel. Elles gèrent en effet deux réserves naturelles nationales : celle des Terres australes françaises, et celle de l'archipel des Glorieuses. L'ensemble des TAAF procure à la France un espace maritime (eaux territoriales et zones économiques exclusives (ZEE)) de près de 2 300 000 de km² riche en ressources marines, qui contribue à donner à la France la deuxième emprise maritime au monde après celle des États-Unis.

